

 VILLE DE WAVRE	PROVINCE DU BRABANT WALLON VILLE DE WAVRE ARRONDISSEMENT DE NIVELLES	 Wallonie service public SPW
--	--	--

PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DES ZONES DE PRÉVENTION DES CAPTAGES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE L'EAU	 inbw PUITS DE LIMAL	Réf. Ville de Wavre : 26/11 EP_ZP_Puits Limal Réf. SPW ARnE-DEE-DES : IECBW15
---	--	--

ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que l'ouvrage de prise d'eau souterraine potabilisable dénommé « **Puits de Limal** », situé sur l'entité de Wavre, Avenue Frères Mabiille, présentement cadastré, Wavre, 4^{ème} division, section B n° 569B, dont l'exploitant est l'intercommunale du Brabant wallon (in BW SC), fait actuellement l'objet d'une procédure administrative en vue de la désignation officielle, par arrêté ministériel, des zones de prévention rapprochée et éloignée autour de celui-ci afin de préserver la qualité de l'eau souterraine prélevée.

Le dossier déposé par l'exploitant auprès du **SPW ARnE - Direction des Eaux Souterraines** et de la **Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)**, inclue un projet de délimitation des zones visées, un plan sur fond topographique et géologique des zones projetées et un programme d'actions.

Conformément aux dispositions du code de l'Eau, le dossier constitué par in BW, accompagné du projet d'arrêté ministériel est soumis à consultation publique d'une durée de 30 jours sur l'entité de Wavre.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées par courrier/courriel au
09/09/26	17/09/26	Administration communale de Wavre Place des Carmes 8 1300 Wavre Le 17/10/26 à 11h45	Collège communal Place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre environnement@wavre.be pe_pic@wavre.be

L'enquête publique est organisée conformément aux art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'ensemble de documents est accessible **SUR RENDEZ-VOUS** dans les locaux du « Pôle Cadre de vie-environnement-urbanisme » **du 17/09/26 au 17/10/26 inclus, chaque jour ouvrable du mardi au vendredi de 9h à 12h00 ainsi que les mardis de 16h à 20h.**

Le cas échéant, cette demande de rendez-vous est à formuler, au minimum 24h à l'avance, par mail via l'adresse pe_pic@wavre.be ou par téléphone via le 010/ 230.377 chaque mardi, mercredi et vendredi ouvrable de 9h00 à 12h00. A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations écrites mentionneront, de manière lisible, les coordonnées du signataire. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement au 010/230.455.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de :

In BW SC-Département Eau potable Rue Emile François 27 - 1474 Genappe (Ways) Tél : 067 280 109 ressource.eau@inbw.be	Service Public de Wallonie ARnE- Direction des Eaux Souterraines Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Namur Tel : 081/33.63.68 Louise.collier.ext@spw.wallonie.be
---	---

A l'issue de l'enquête publique le projet d'arrêté ministériel sera transmis pour signature en vue de la constitution réglementaire des zones de prévention. Le statut de la zone ainsi désignée prendra effet à la date de parution au Moniteur belge dudit arrêté. Il fera également l'objet d'une publicité par voie d'affichage aux endroits prescrits.

Fait à Wavre le 09 septembre 2026

Par le Collège :
La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

Le Bourgmestre,

Benoît THOREAU